

Conditions pour être huissier de justice???

Par **klip**, le **07/05/2009** à **19:49**

Bonjour à tous, je suis titulaire d'un parcours certes très atypique (bac technique electrotechnique, L3 aes, M1 ressources humaines) & aujourd'hui je suis en maîtrise de droit des affaires (année assez dure) dont je ne connais pas encore l'issue...

Ma question est : d'après ce que j'ai vu sur le métier d'HDJ, il faut être titulaire d'une maîtrise de droit ou d'un diplôme équivalent. Quel est ce "diplôme équivalent"? Le bac+4 que je possède déjà pourrait-il me redonner le sourire ???

Merci à tous pour vos réponses.

Bien cordialement

Par **May1979**, le **11/05/2009** à **17:23**

Bonjour,

Le site "officiel", celui de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice, précise que le candidat aux fonctions d'Huissier doit être titulaire d'une maîtrise (ou donc, d'un Master 1, que vous avez).

Mais il est en effet précisé aussi que ce diplôme doit être un diplôme de droit ou qu'il doit être "un des titres ou diplômes qui seront reconnus comme équivalents pour l'exercice de la profession d'Huissier de Justice par Arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice".

Je vous conseille d'aller voir cet arrêté, qui est apparemment toujours en vigueur (j'écris "apparemment", car je n'ai pas non plus fait une recherche pendant des heures !) :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichText ... =rechTexte](http://www.legifrance.gouv.fr/affichText...=rechTexte).

Peut-être que votre maîtrise de Ressources Humaines pourrait faire partie des maîtrises visées au 3ème tiret du 1er article de cet arrêté (maîtrises de sciences et techniques des disciplines juridiques) ?

Pour ma part, je ne sais absolument pas quelles sont les matières qui entrent dans le cadre de ces "sciences et techniques des disciplines juridiques".

Mais c'est ce qui pourrait vous "sauver" et vous permettre, quelle que soit l'issue de cette année de droit des affaires, de vous inscrire au DFS et de partir à la recherche d'un stage dans une étude, pour 2 ans.

La Chambre Nationale des Huissiers de Justice (01 49 70 12 90), ou encore le DFS (01 49 70

12 85), pourront peut-être vous répondre et vous fournir cette précision qui vous manque.

Bon courage !

Par **Purtle**, le **05/07/2009** à **21:16**

Attention, je me permets de faire une petite remarque.

Une réforme est en cours, je ne sais pas encore quand elle rentrera en vigueur, mais il semblerait que le parcours M1 + stage rémunéré de 2 ans en étude (à raison d'une journée de cours par semaine, ce me semble) soit sur le point d'être remplacé - dans un futur proche - par un M1 + tronc commun avocat/huissier/notaire (c'est du moins ce qu'un huissier m'a expliqué). A l'issue de ces deux années de tronc commun, les étudiants/stagiaires s'orienteront vers le métier de leur choix.

J'espère ne pas vous induire en erreur, mais il me semble que ce soit la réforme envisagée pour très bientôt.